



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

LA LETTRE

DDTM de la Manche

DU FORUM AMENAGEMENT

Ce 8ème forum a été l'occasion d'échanger sur l'accompagnement des collectivités dans le cadre d'une démarche de projet en l'illustrant par le travail réalisé sur le coutançais dans le cadre de l'atelier littoral. Après une introduction par Christina Garcez, de la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, sur l'atelier littoral et l'engagement de l'Etat à aider les élus à mettre en oeuvre les feuilles de route qui leur ont été remises, le député Alain Cousin s'est exprimé sur l'intérêt d'un Etat accompagnateur.

LES SUJETS DU JOUR :

- Un projet pour l'aménagement des espaces publics à Gavray
- Un potentiel de développement pour la commune de Saint-Germain-sur-Ay
- Un projet pour l'aménagement des espaces publics à Gavray

Un projet pour l'aménagement des espaces publics à Gavray (Guy Nicolle, maire de Gavray)

Le regard extérieur apporté par l'atelier littoral a permis aux élus de Gavray d'ouvrir les yeux sur certaines caractéristiques de leur commune et de son développement afin de tracer des perspectives de moyen-long terme.

Monsieur le maire a, en particulier, présenté l'intérêt pour la commune de s'interroger sur la localisation des équipements publics (gymnase, crèche, maison de retraite, médiathèque) et leur articulation avec les espaces publics, le stationnement, les cheminements ainsi que leur intégration dans le tissu urbain. Il s'agirait d'avoir en tête un plan général de localisation des équipements sur le long terme évitant une gestion au coup par coup au gré des opportunités foncières.

Par ailleurs, un travail spécifique sur les cheminements doux va conclure à la programmation d'un certain nombre d'aménagements pour assurer des continuités sécurisées.

Les premières actions dans ce domaine sont déjà en cours avec la modification de l'aménagement d'un lotissement pour créer un passage non prévu initialement et visant à rétablir une continuité piétonne vers le centre bourg.

La question du traitement de l'espace public de la rue principale et des différentes places dont le foirail afin de créer un ensemble homogène, fonctionnel, sûr et agréable est également apparu et devrait aboutir sur des travaux phasés en fonction des moyens mais selon une vision planifiée.



Enfin, l'apport de l'atelier littoral a fait évoluer la question de l'insertion du bourg de Gavray dans son environnement : le développement de l'attractivité touristique en s'appuyant sur le carrefour des randonneurs au sein de la vallée de la Sienna et une nouvelle vocation à trouver au moulin semblent des opportunités à développer.

Sur toutes ces thématiques, les élus de Gavray ont maintenant une vision plus claire et bénéficient pour les accompagner dans la mise en oeuvre de leur projet, de l'appui de la DDTM.

FORUM AMENAGEMENT

Un potentiel de développement pour la commune de Saint-Germain-sur-Ay (Thierry Louis, maire)

Les élus de Saint-Germain-sur-Ay étaient en train d'élaborer leur plan d'urbanisme (PLU) lorsque l'atelier littoral s'est proposé de travailler sur la commune.

Le secteur plage et son potentiel touristique a particulièrement attiré l'attention de l'équipe. Il s'agirait de **valoriser la vue sur les îles anglo-normande** avec la création d'un belvédère et de ré-aménager l'espace actuel de stationnement avec la création de lieu de vie avec commerce.

Ces éléments, qui intéressent fortement les élus, doivent cependant être analysés en tenant compte des risques littoraux et des enseignements de la tempête Xynthia.

Les élus ont également pris conscience **des caractéristiques architecturales des constructions sur la commune** avec dans le secteur de la plage, une architecture balnéaire et dans le bourg, de très nombreuses longères.

Le prochain PLU devrait comporter une orientation d'aménagement et de programmation ainsi qu'un cahier de recommandations architecturales incitant à la réalisation des opérations de logement avec ces formes de bâtiments.

Une démarche agri-environnementale à poursuivre (Julien Brossard, DDTM)

La démarche originale menée par l'atelier littoral sur le havre de Saint-Germain-sur-Ay a permis de mettre en évidence la complexité du jeu d'acteur, les attentes des uns et des autres mais aussi et surtout les interdépendances et la nécessité d'avancer ensemble vers un projet commun.

Le bureau d'étude mandaté a interrogé maraîchers, conchyliculteurs, éleveurs, élus, gestionnaires du site Natura 2000 et du trait de côte en tête à tête, puis les a tous réunis pour une prise de conscience collective des difficultés : un maraîchage confronté à l'évolution des réglementations et sans réelles alternatives actuellement, la conchyliculture concernée par un risque de déclassement de la qualité des eaux avec de fortes conséquences, le pré-salé face aux risques de sur-pâturage et au besoin de bergerie, le milieu naturel localement menacé par les activités humaines...

La conclusion de ce travail est qu'il est temps, sur ce territoire, de trouver des modes de gouvernance et d'acceptation collective de projets interdépendants pour que toutes ces activités puissent perdurer et contribuer à un développement équilibré.



Conclusion

L'approche de l'atelier littoral, basée sur une démarche de projet, entraîne une évolution de l'accompagnement des collectivités.

L'État, tout en restant garant des lois, impulse et accompagne une dynamique à laquelle participe ses partenaires dans le domaine de l'aménagement du territoire que sont le Conseil Général, le CAUE (Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement), le parc naturel régional et la chambre d'agriculture.

Partenaires : Communes de Gavray et de Saint-Germain-sur-Ay

Directeur de la publication : Jacques LE BERRE

Comité de rédaction : Sylvain DUBOIS - Julien BROSSARD

Photos : DDTM 50

Conception graphique : DDTM, service communication, Dominique PICHON